

ORDRE DU JOUR	 <p>ÉCOLE D'APPLICATION PAUL BERT 4 place Quincaille 62000 Arras ☎ 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52 @ ecolepaulbertarras@orange.fr</p>	CONSEIL D'ÉCOLE DU 25 / 06 / 15
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents élus ayant eu un empêchement sont excusés. La bienvenue est souhaitée à tous les participants. • Aucune remarque sur le compte rendu du second conseil d'école. 	
Questions des parents : Aucune question écrite.		
Bilan pédagogique de l'année 2014 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Mercier responsable des CHAM, présente le bilan du fonctionnement des cham cette année. Les cursus ont été couronné de succès et le dispositif est reconduit à l'identique pour l'an prochain 2015 2016. Seuls deux élèves ont décidé d'interrompre leur formation. Il est de nouveau précisé que les débutants ne sont pas en capacité de s'intégrer à des formations d'ensemble, ce qui explique que leur emploi du temps ait été un peu allégé dès cette année par rapport aux autres. • Avant de passer au bilan, le directeur présente les nouvelles consignes nationales concernant les redoublements et notamment le fait que le redoublement ne peut être décidé que : « à titre exceptionnel, pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires ». Les conseils de maîtres n'ont donc proposé aucun maintien cette année. Un représentant de parents demande des précisions sur les procédures de recours, qui sont rappelées : les parents ont toujours la possibilité de refuser la proposition des enseignants et une Commission départementale d'appel, instruit les demandes et sera souveraine quant à la décision finale concernant la poursuite de scolarité de l'élève. C'est elle qui décide du maintien dans le niveau, ou du passage dans le niveau supérieur. • Chaque enseignant fait en quelques minutes le bilan pédagogique de l'année écoulée. <ul style="list-style-type: none"> > Au cycle deux, l'ensemble des élèves aura validé le premier palier du socle commun, exceptés 5 élèves. Leur passage sera accompagné d'un programme personnalisé passerelle pour faciliter leur entrée et favoriser leur réussite au C3 et permettre la validation de ce premier palier au plus tôt. Pour deux d'entre-eux, des procédures de recours seront instruites la semaine prochaine par la Commission d'appel. Les élèves déficients auditifs en inclusion ont poursuivi avec succès leur scolarité en immersion dans les classes ordinaires de CE1. > Au cycle 3, seuls deux élèves termineront leur scolarité sans valider le second palier (problème dans les écrits). La fin du cycle 3 pour certains élèves nécessitera la poursuite des efforts engagés car les résultats de fin d'année ont mis en évidence des lacunes qui rendraient problématique la validation du second palier. Une orientation avait été proposée pour l'un (refusée par les parents), ces deux élèves entreront au collège avec un programme personnalisé passerelle. • Sans que l'école n'ait réellement à déplorer un phénomène de nomadisme scolaire, le directeur précise que cette année, par rapport aux années précédentes, il a été constaté environ deux fois plus de mouvements (radiations inscriptions) que les années précédentes. • Bilan TAP : Les évolutions mises en place cette année ont permis d'installer plus de sérénité dans les activités proposées ainsi que dans les modes de fonctionnement. Les personnels municipaux ont tenter de tenir compte des remarques et propositions afin d'ajuster les contenus ou l'adoption de règles communes. L'adoption d'un règlement commun « temps scolaire » « temps périscolaire ». 	
préparation de rentrée 2015 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Mercier a confirmé la poursuite des CHAM avec, pour 2015 2016 la reproduction à l'identique du dispositif proposé cette année. Les effectifs de CHAM seront de 13 en CE1, 16 en CE2, 6 en CM1 et 12 en CM2 • Le directeur tient d'un point de vue général à remercier cette année, les services municipaux pour leur vigilance au sujet des demandes de dérogation, et leurs échanges fréquents avec l'école pour régulariser certaines situations. Le 25 juin, 217 élèves étaient inscrits dans l'école pour la rentrée. Soit, comparativement aux autres écoles arrageoises, une moyenne élevée de 26 élèves par classe, à laquelle sont ajoutés les 9 élèves de la classe spécialisée (déficients auditifs). Pour les élèves du CEJS, une élève avec des difficultés spécifiques quittera l'école pour réintégrer un milieu plus adapté (CEJS), deux élèves rejoindront les CM2 pour l'an prochain. L'effectif restera donc de 9 élèves dans cette classe spécialisée. • Cette année la répartition des effectifs a été réalisée comme chaque année après que l'équipe pé- 	

<p>Préparation de rentrée 2015 2016</p>	<p>dagogique s'était mise d'accord sur les principes à retenir. Même s'il se révèle très souvent impossible de les suivre tous, les principes de constitution retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenter d'alléger les effectifs des classes de cycle 2, - tenter de constituer les cours doubles avec des élèves qui n'ont pas de gros problèmes d'autonomie ou d'apprentissage, - tenter de constituer les cours doubles avec des élèves qui n'en sont pas issus, - tenter d'éviter d'isoler les élèves en CHAM, - tenter d'équilibrer sexes, âges, niveaux scolaires, provenance d'école, ... <ul style="list-style-type: none"> • Au moment du Conseil d'école, 208 élèves sont répartis sur 6 classes à cours simples, et deux cours doubles avec les distributions suivantes : un CP de 20 , un CP/CE1 de 23, un CE1 de 25, deux CE2 de 28, un CM1 de 28, un CM1-CM2 de 27, un CM2 de 29. Ces effectifs sont sujets à modification avec des inscriptions ou radiations tardives. Pour ces raisons les constitutions de classe ne sont jamais affichées avant la veille de la rentrée des élèves en septembre. • TAP : en 2015 2016 des équipes affectées à un seul groupe scolaire seront mises en place aussi bien en ce qui concerne les personnels d'encadrement (réfèrent directeur de site) que d'animation (éducateurs TAP). Cette évolution devrait permettre d'installer une meilleure connivence entre les équipes d'enseignement et d'animation. Le directeur de l'école a demandé que des réunions de coordination aient lieu systématiquement, au début de chaque période.
<p>Questions des parents</p>	<p>Le sujet du personnel de cantine est évoqué suite à une information fournie par un personnel. Il semblerait que des personnels d'une société privée remplaceront en 2015 2016 les personnels communaux travaillant actuellement à la mise à disposition des repas pour la restauration scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de parents attire néanmoins l'attention de la mairie sur le fait que cette évolution n'a rien d'anodin : il rappelle l'extrême vigilance indispensable pour toute mise en contact d'adultes et d'enfants. • Un autre point de vue exprime la préférence à l'embauche de personnels communaux. M. Malfait, représentant la mairie, ne disposant que partiellement d'informations sur le sujet, précise que ces évolutions concerneraient l'école Paul Bert et quelques autres écoles d'Arras. Il rappelle que les cahiers des charges sont très strictes dans le domaine, et que les contraintes budgétaires nationales nouvelles imposent certains choix.
<p>Informations sur les travaux et équipements</p>	<p><u>Les points positifs : travaux réalisés depuis la rentrée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la rénovation du préau a été saluée • la rénovation d'une classe (rez-de-chaussée du bâtiment A) a été achevée. <p><u>Les points en suspens : travaux et aménagements non réalisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la réfection de la toiture endommagée depuis 3 mois. • l'installation de portes anti-panique aux sorties communes (cf. commission de sécurité octobre 2013), • la dépose des systèmes d'alarme obsolètes (cf. commission de sécurité octobre 2013), • la sécurisation du dernier escalier du préau, • la réfection de la casquette (fuite de gouttière), • le complément d'aménagement de la cour (mobilier de plein air), • la pose d'étagères dans la salle des maîtres, • sécurisation des armoires ou nouvelles armoires dans les salles partagées avec les TAP. <p><u>Les points préoccupants : travaux demandés de longue date et toujours pas réalisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la réfection de la façade du bâtiment A et des coursives du bâtiment A • rénovation de la dernière salle de classe du bâtiment A • rénovation des coursives du bâtiment B • mise en service de l'internet dans le bâtiment B (très rarement fonctionnel)
<p>Bilan de l'année de partenariat avec l'Amicale laïque</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des opérations prévues a pu se réaliser. Elles ont permis de réaliser de conséquents bénéfices (700 € pour le marché de Noël ; 500 € pour les grilles chocolats), d'organiser les sorties scolaires (2500 €) et d'acheter des dictionnaires pour les CM2 (400€) • L'action la plus importante de l'année se déroulera demain (jour de la fête de fin d'année). • Les remerciements chaleureux du Directeur sont réitérés.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'ordre du jour étant épuisé le Conseil est clos.